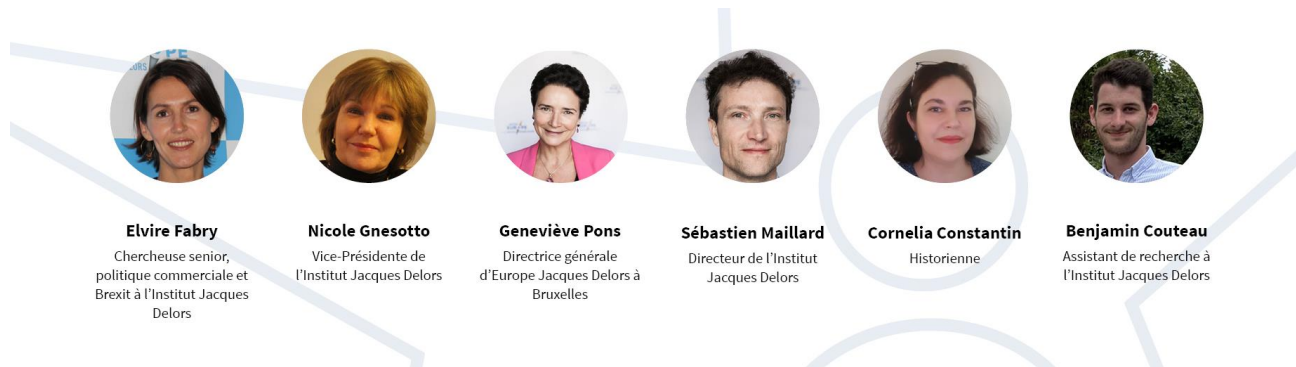


Huitième session de l'Académie Notre Europe « L'Europe commerciale et de la défense » - vendredi 21 mai 2021



Le vendredi 21 mai, les étudiants de l'Académie Notre Europe se sont réunis virtuellement pour la huitième session de leur formation sur le thème de « L'Europe commerciale et de la défense ».

La politique commerciale de l'UE entre résilience et influence

Elvire Fabry

L'Académie a d'abord accueilli Elvire Fabry, chercheuse senior à l'Institut Jacques Delors pour une intervention sur la politique commerciale de l'UE.

La présentation a débuté par un rappel : la politique commerciale de l'UE est un de ses principaux **leviers d'influence sur la scène internationale**. Cette dernière a fait ses preuves depuis la mise en place du marché commun, de telle sorte qu'on aboutit aujourd'hui à « l'effet Bruxelles ». Le marché unique est ainsi devenu assez attractif pour inciter les Etats membres à s'aligner sur les normes européennes. Elvire Fabry a également noté que nous n'étions plus dans une phase de simplifications mais dans une phase de régulation/réglementation, poussée à travers les accords de nouvelle génération négociés ces dernières années. Désormais, de nombreuses problématiques structurent de plus en plus les enjeux commerciaux. Ainsi, les normes européennes, longtemps décriés comme un poids effectif pour les entreprises, sont désormais un socle identitaire sur lequel les Européens peuvent s'appuyer afin de peser sur la scène internationale en face de la Chine et des Etats Unis. Cela permet de maintenir l'Union européenne comme la première puissance commerciale mondiale avec un maillage d'accords qui se sont multipliés ces 15 dernières années.

Plusieurs tendances de fond sont cependant à noter. D'abord, un ralentissement du commerce. Depuis 2012, on assiste à une sorte de « slowbalisation » avec l'arrêt de l'allongement des chaînes de production à travers les différents pays, qui caractérisait alors le développement du commerce international. La tendance est aujourd'hui plutôt à la **régionalisation de la production**. Deuxième tendance de fond, les **pratiques déloyales** de la Chine. Son système de capitalisme d'Etat permet ainsi aux entreprises publiques de bénéficier de subventions illimitées et de créer des distorsions de concurrence importantes, à la fois au sein du marché unique mais également dans le marché chinois, qui reste beaucoup plus fermé par rapport aux autres. Troisième tendance de fond : la fin du « trade as usual ». La pandémie a notamment montré à quel point l'Europe était vulnérable face à certaines interruptions de production dans les chaînes de valeurs, et qu'elle avait besoin d'assurer plus de résilience dans le fonctionnement des chaînes de production et de mieux identifier les **problèmes de dépendance excessives** vis à vis de certaines importations. Enfin, les

populations européennes adhèrent moins à la politique commerciale de l'UE. On observe une montée de la préoccupation sur une distribution égale des bénéfices de la politique commerciale et **moins de soutien** sur la ratification de traités commerciaux.

En réaction, une nouvelle politique commerciale européenne est mise en place, notamment par la nouvelle Commission européenne, très pro-active à ce sujet. Plusieurs tournants sont ainsi à noter. Tout d'abord, la volonté de protéger le marché européen de manière plus offensive et autonome. L'UE s'est ainsi dotée d'un arsenal d'instruments que tous les États membres sont appelés à mettre en place, par exemple, la mise en place d'un mécanisme de **contrôle des investissements étrangers** afin d'éviter que certaines entreprises européennes fassent l'objet de prédatations incontrôlés fragilisant le marché unique. Le deuxième volet porte sur le **commerce équitable et durable**. Cela concerne la défense de la transition verte, inscrite au cœur de la politique commerciale européenne mais aussi la défense des normes sociales et des droits de l'homme. Elvire Fabry note que cette volonté de plus en forte de la part de la société civile se percute avec les accords signés ces dernières années. Les attentes ont ainsi évolué rapidement face à un affrontement entre différents modèles de société. Enfin, la mise en œuvre des engagements des politiques commerciales est devenue un enjeu central de la nouvelle stratégie européenne. Ainsi, un **procureur commercial**, Denis Redonnet, a été mis en place. Son rôle est d'assurer la **mise en œuvre des accords** et des principes de politique commerciale, afin de permettre aux PME de tirer davantage parti de ce que l'UE met en place.

Verdir la politique commerciale

Geneviève Pons

Pour continuer cette session sur la politique commerciale de l'UE, c'est ensuite la Directrice d'Europe Jacques Delors, Geneviève Pons, qui est venue parler du tournant écologique de la politique commerciale de l'UE.

Avec une participation élevée de la jeunesse, les dernières élections européennes ont donné à l'assemblée élue un mandat pour la transition écologique. En conséquence, Ursula von der Leyen a présenté son Pacte vert, dans lequel le verdissement de la politique commerciale fait partie des priorités.

Pour Geneviève Pons, le commerce international n'est ni la source primaire des problèmes dans la sauvegarde des ressources naturelles, ni le moteur principal d'une guérison. Il a accéléré les dégâts causés par notre mode de développement et doit aujourd'hui être mis au service de la transition écologique. Si des progrès récents ont été effectués dans le cadre des accords commerciaux européens, comme l'introduction de chapitres consacrés au développement durable, d'autres solutions existent pour aller plus loin. Ainsi, pour Geneviève Pons, il est essentiel de faire de la **conformité avec l'Accord de Paris** un élément essentiel des accords commerciaux. L'introduction d'une **conditionnalité verte** permettant la diminution de certains tarifs douaniers doit également être envisagé.

Au niveau de l'OMC, les accords déjà existants sont une base convenable pour verdir le commerce international, notamment avec l'accord de Marrakech. Geneviève Pons soutient cependant l'idée d'une déclaration ministérielle en cours de rédaction, réaffirmant l'engagement des membres à faire de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement des objectifs essentiels de l'OMC pour les années à venir.

Le **mécanisme d'ajustement carbone au frontière**, proposition majeure du Pacte vert, a ensuite été présenté. Pour Geneviève Pons, l'objectif de neutralité carbone en 2050 ne sera pas atteint sans

un prix élevé du carbone. Or, si l'Union européenne agit seule, les industries iront produire dans des régions dépourvues de systèmes de tarification des émissions et ne décarboneront pas leurs procédés. Un mécanisme d'ajustement aux frontières est donc nécessaire. Pour ce faire, un miroir du **système d'échange de quotas d'émission** doit être mis en place : le même produit importé subira le même prix en fonction de son intensité carbone. Du fait de sa complexité, une phase pilote est considérée, avec le ciment, qui voyage peu donc facile à appréhender, et l'électricité où il y a déjà des exemples de fuite de carbone. Finalement, comment utiliser le **pouvoir réglementaire du marché européen** pour entraîner les autres pays dans la transition écologique ? L'idée serait de verdir notre politique sans s'affaiblir et d'entraîner les autres pays par la réglementation. Des exemples existent déjà, comme la RGPD. D'autres pistes sont également à la disposition de l'UE pour transformer les pratiques à travers le monde, comme imposer la transparence des méthodes de production ou encore renforcer la surveillance de marché.

L'Europe de la défense est-elle un non-starter ?

Nicole Gnesotto

La dernière intervention de la matinée a porté sur l'Europe de la défense avec Nicole Gnesotto, Vice-Présidente de l'Institut Jacques Delors.

Un premier constat : depuis le traité de Rome, l'UE s'est développée comme une sorte d'acteur schizophrène sur la scène internationale, à la fois **géant économique et nain politique**. Une caractéristique presque ancrée dans l'ADN de l'UE qu'il sera très difficile de changer. L'UE n'est pas simplement une puissance qui s'ignore, elle ne le veut pas.

Ces réticences viennent de deux grandes visions antagoniques au sein de l'UE. La première voit l'Europe comme un grand marché de plus en plus élargi, sans aucune dimension politique. C'est cette vision qui reste majoritaire aujourd'hui. En face, un autre clan considère que l'Europe n'est pas qu'un simple marché. Elle doit avoir une identité politique dans le monde et doit se donner les moyens diplomatiques et militaires. Cette incompatibilité a des conséquences dans d'autres domaines. Les tenants de l'Europe marché pousseront pour un élargissement toujours plus large et seront également les plus atlantistes. A l'inverse, ceux qui veulent une Europe politique considèrent que des désaccords peuvent exister avec les Etats-Unis. L'Europe de la défense n'a pas vocation à remplacer les Etats-Unis et l'OTAN, mais permettrait d'agir lorsque les Européens auraient des divergences avec leurs alliés outre atlantique, où quand ces derniers ne voudraient pas intervenir. Or, les Etats-Unis se retirent des affaires du monde et ne réagiront plus qu'en cas de conflit avec la Chine, pour la sécurité d'Israël et des routes maritimes et enfin pour lutter contre la prolifération nucléaire.

La défense a pourtant été introduite comme une compétence de l'UE avec le traité de Maastricht, et des éléments de défense écrits ont été introduits au Conseil européen de Cologne après la guerre du Kosovo. Mais aujourd'hui, l'Europe n'a aucune volonté politique de se construire comme un acteur international avec des idées diplomatiques et un bras armé. Est-ce que la situation pourrait changer ? Nicole Gnesotto le pense. Deux éléments notamment sont à prendre en compte. D'abord, **l'arrivée de Trump au pouvoir** qui a été pour les Européens un choc total. Une prise de conscience que l'Amérique peut devenir une variable, pas une certitude de notre sécurité. L'élection de Biden n'annule pas cette parenthèse et même les plus atlantistes ont maintenant des doutes. Deuxième événement, **la pandémie** qui a montré que **l'Europe était de fait extrêmement dépendante**, notamment de la Chine, sans le savoir. L'Europe est aujourd'hui seule au monde et ne peut compter sur personne, d'où la nécessité d'avoir son **autonomie stratégique** dans certains domaines. Aujourd'hui, cette idée est devenue presque consensuelle au sein des différents gouvernements européens.

Tout cela conforte l'idée française que l'Europe ne peut pas être à la fois un simple marché et avoir les moyens de sa puissance économique. Elle ne peut pas applaudir l'interdépendance comme si elle n'avait aucun effet négatif. Aujourd'hui, la priorité de l'Europe est la résolution de la crise sanitaire et économique qui vient mais pas la défense. En revanche, il faut profiter de cette prise de conscience nouvellement acquise pour construire ce besoin de souveraineté. Cependant Nicole Gnesotto ne peut que constater que si la défense peut permettre d'accroître cette souveraineté en cas de besoin, elle n'est plus la condition de la souveraineté. Certains pays comme la France doivent cependant faire leur autocritique. Ces derniers pensaient que la défense était la condition unique de la puissance, mais avec la mondialisation elle n'est plus qu'un instrument. La défense reste nécessaire, mais le plus important reste le **besoin de souveraineté** de l'Europe, que la pandémie a permis de mettre au cœur des débats.

Jacques Delors dans les pas de Robert Schuman

Sébastien Maillard, Cornelia Constantin, Benjamin Couteau

Pour la dernière intervention de la journée, Sébastien Maillard, Directeur de l'Institut Jacques Delors, Cornelia Constantin, Historienne, et Benjamin Couteau, Assistant de recherche à l'Institut Jacques Delors sont revenus sur les parcours de Jacques Delors et Robert Schuman.

Sébastien Maillard est d'abord revenu sur la **déclaration Schuman** du 9 mai 1950. Dans ce texte, Robert Schuman part d'abord des fondements, en s'appuyant sur la **mémoire partagée de régions qui ont connu la guerre**, pour ensuite proposer une **solution institutionnelle qui permettrait de se tourner vers l'avenir**. Sébastien Maillard note également la créativité de ce texte qui introduit l'idée de **communauté**. Ce terme est nouveau à cette époque, ni fédéraliste ni classique pour une organisation internationale. L'institution d'une haute autorité est également évoquée. Il s'agit en fait des premiers transferts de compétences à un niveau supranational. Avec ce texte, une nouvelle création juridique est née.

Aujourd'hui, que reste-t-il de cette déclaration ? La CECA n'existe plus depuis 2002 mais elle a jeté en germe toutes les institutions que nous avons aujourd'hui. Elle est l'acte de naissance du droit communautaire. Le couple franco-allemand a également évolué, puisqu'on est passé d'un couple à un moteur franco-allemand. On peut cependant noter que le mot communauté a vieilli, au grand dam de Jacques Delors par ailleurs. L'Europe communautaire a pris fin avec le traité de Lisbonne puisqu'on parle maintenant d'Union européenne.

Pour conclure, Sébastien Maillard a rappelé que l'Europe nécessitait trois choses pour pouvoir avancer : **une idée forte, des circonstances particulières et enfin des femmes et des hommes pour porter ces idées**. La déclaration du 9 mai 1950 en est une belle leçon.

Puis, c'est Cornelia Constantin qui est intervenue pour parler de Robert Schuman. L'historienne s'est demandé quel **héritage de la déclaration de Robert Schuman** porte Jacques Delors. Pour cela, la notion de **mémoire collective** est introduite, c'est-à-dire le fait que le passé est construit à partir du présent. Jacques Delors est considéré comme successeur des pères de l'Europe et donc de Robert Schuman. Comment des hommes avec des trajectoires si différentes se retrouvent-ils sur un terrain de valeurs ?

Né Allemand, Robert Schuman a fréquenté plusieurs universités en Allemagne avant de passer sa thèse de droit en 1910. Responsable des mouvements de jeunesse catholique, il n'a pas participé à la Grande Guerre, réformé pour raisons médicales. Par la suite, il est élu à l'Assemblée nationale après la réintégration de l'Alsace en France, d'abord sous l'étiquette de droite conservatrice avant de pencher pour le socialisme-catholique. Schuman votera les pleins pouvoirs à Pétain et sera

ensuite arrêté par les autorités allemandes. Il sera frappé d'inéligibilité à la libération, puis gracié par De Gaulle. Il est réélu à l'Assemblée nationale, puis nommé ministre des affaires étrangères de 1948 à 1950. C'est à ce poste qu'il prononcera la déclaration Schuman, concoctée par Jean Monet et son équipe, le 9 mai 1950. Après avoir quitté ses fonctions ministérielles, il devient un « pèlerin de l'Europe » et est élu en 1958 président de la première Assemblée parlementaire européenne. A ce titre, il fait une tournée des différentes capitales européennes. Récipiendaire du prix Charlemagne, comme Jacques Delors, Robert Schuman décède en 1963. C'est à lui qu'on attribue le nom de père de l'Europe.

Enfin, Benjamin Couteau est intervenu pour nous parler des actions de Jacques Delors sur le plan européen, et dans quelle mesure ce dernier s'est inspiré de la pensée de Robert Schuman.

Arrivé en 1985 au sein de la Commission européenne, à la fin de la guerre froide, Delors, comme Schuman en son temps, comprends que le projet européen doit s'ouvrir à tous les pays européens, y compris ceux de l'Est. Delors va ainsi faire passer l'Acte unique européen en 1986, traité qui porte son empreinte. Ce dernier sera structuré selon son triptyque phare « compétition qui stimule, coopération qui renforce, solidarité qui unit » et inspiré de la pensée de Schuman. Il contribue ainsi à l'achèvement du marché intérieur, à l'introduction de la coopération en matière de politique étrangère au niveau du Conseil européen et prône la méthode communautaire, vouée à remplacer l'intergouvernementalisme. L'acte unique va ainsi accroître les pouvoirs du Parlement européen, et la majorité qualifiée va être étendue au lieu de l'unanimité. Que ce soit avec l'Acte unique ou le Traité de Maastricht, Jacques Delors use également de la méthode des petits pas, afin de rendre l'Europe plus concrète : adoption de l'Euro, introduction de la citoyenneté européenne ou encore politique de cohésion, programme d'aide aux plus démunis, etc.

Benjamin Couteau note pour finir la filiation dans les déceptions que partagent les deux hommes d'Etats : retour de l'intergouvernementalisme, déséquilibre entre politiques économique et monétaire, et coopération en matière politique étrangère inexistante de l'UE.